



## AVIS DE COURSE

### Land'ELLES

### Yacht Club ISPE-BISCARROSSE Grade : 5A

**Dimanche 28 septembre 2025  
Lac Nord de Biscarrosse**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

#### 1 REGLES

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 20 h le 27 septembre sur le site du club : <http://ycib.fr>

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

#### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera sous la tente du club

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

### 4.1

La compétition est ouverte aux **bateaux (style côtier et régate) mis à disposition par les propriétaires du club et tirés au sort** le jour même.

### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

#### 4.3.1

- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

### 4.5

Les concurrentes **doivent s'inscrire, par équipage de 3 personnes** avant le 8 septembre 2025 minuit à l'adresse suivante [LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com](mailto:LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com) en complétant la fiche d'inscription.

### 4.6

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Une confirmation d'inscription sera envoyée à l'équipage dès la réception de la fiche.

### 4.7

**Aucune inscription ne pourra être prise après cette date.**

## 5 DROITS A PAYER

### 5.1

Les droits sont les suivants : **5€ par personne** soit 15€ pour l'équipage de 3 personnes.

## 6 PUBLICITE [NP]

### 6.1

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 6.2

L'autorité organisatrice peut fournir des flammes à fixer sur le pataras du bateau

## 8 PROGRAMME

### 8.1

Programme à terre :

Accueil : le dimanche 28 septembre à partir de 9h30 avec vérification de votre équipage et distribution de votre tee-shirt

10h : Explication du déroulement du championnat, rappel de quelques règles de course et tirage au sort des bateaux

11h30 : Prise en charge des bateaux avec le propriétaire qui aura préparé son bateau avant pour gagner du temps pour la régate

### 8.4

Nombre de courses :

5 courses maximum peuvent être courues dans la journée

### 8.5

L'heure du signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course est prévue à 12h pour courses à suivre

### 8.6

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

## 11 LIEU

### 11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

### 11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

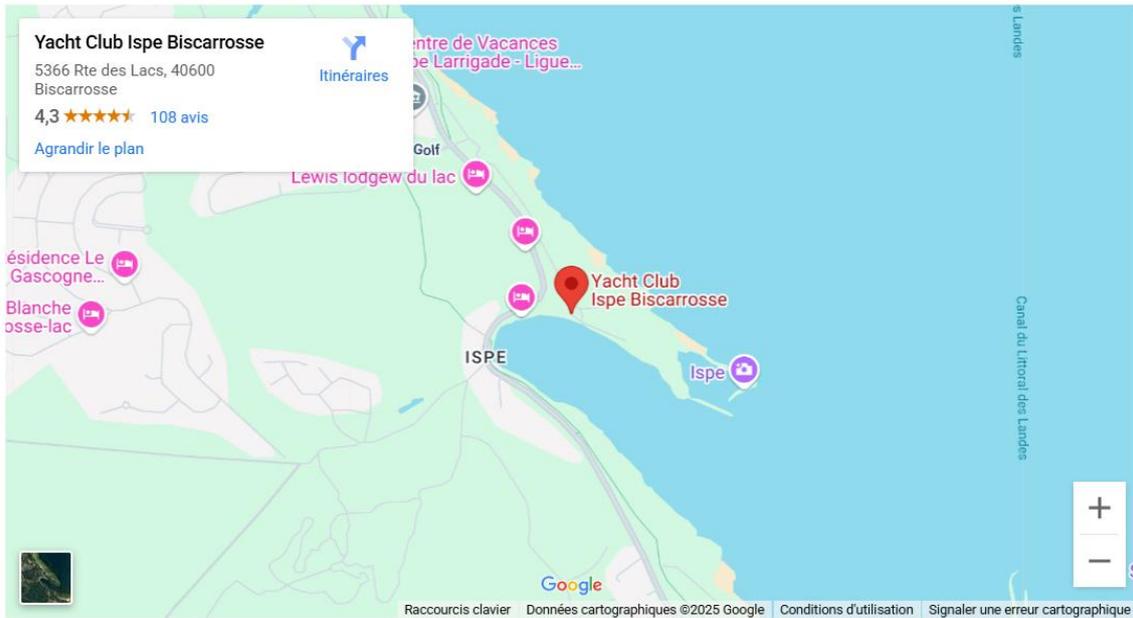
Les parcours seront de type construit ou côtier et seront définis le matin du 28 septembre 2025.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 14 CLASSEMENT**
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand **moins de 3 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
c) Quand **3 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
- Les prix seront distribués à tous les équipages du classement général.  
Des lots de partenaires seront aussi distribués à toutes les participantes ainsi qu'aux propriétaires des bateaux prêtés
- 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du club : <http://ycib.fr/>  
Ou celui de la ligue : <http://ligue-voile-nouvelle-aquitaine.fr/voile-feminine/>  
ou contacter Héléne La Salmonie à : [LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com](mailto:LN.arbitragevoile.LVNA@gmail.com) ou 06 87 177 261

## ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



## ANNEXE B : ZONE DE COURSE

